

*Offemont*

# Réalités



# Offemont

Tableau d'Assemblage

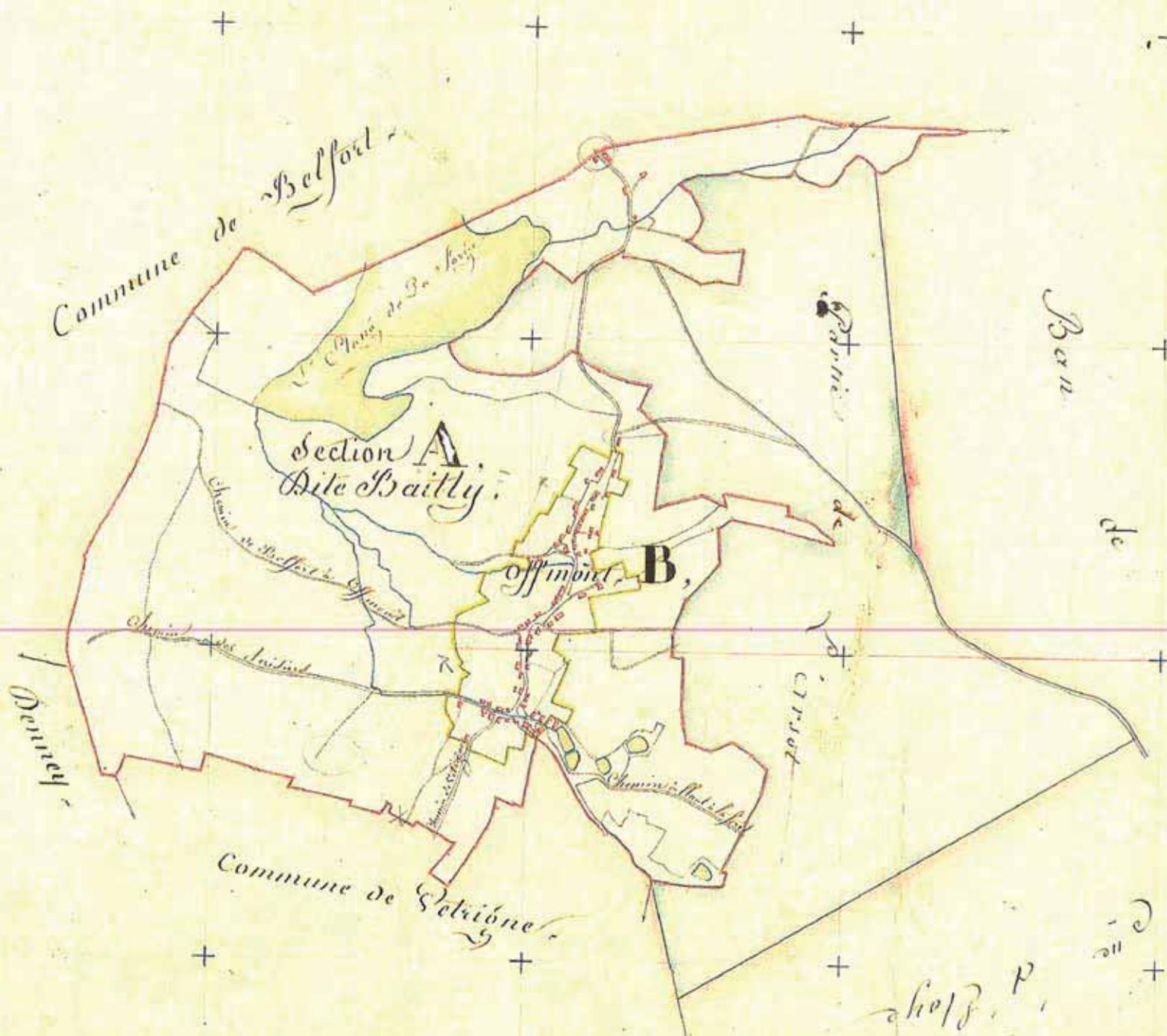
Du plan Cadastral parcellaire de la Commune de

## Offemont

Canton de Belfort Arrondissement de Belfort  
Département du Haut Rhin Ordonnance du 10<sup>g</sup> 1827.

Sous l'Administration de  
M<sup>r</sup> Jordan préfet du Département  
M<sup>r</sup> Gambler maire de la Commune  
M<sup>r</sup> Dollé Directeur des Contributions Directes  
M<sup>r</sup> Kollé Géomètre en Chef du Cadastre & par  
M<sup>r</sup> Völlin Géomètre du Cadastre.

Le Géomètre en Chef.





# Le mot du **maire**

## *Tout d'abord, merci.*

Merci de nous avoir renouvelé votre confiance avec près de 59 % des voix, un score qui nous encourage bien sûr à essayer de faire encore mieux. Je voudrais partager avec les services municipaux, qui ont su valoriser votre action grâce à un travail irréprochable, la satisfaction et la joie que nous procure cette victoire.

Un nouveau mandat va nous permettre de poursuivre ce qui est déjà bien commencé. Parlons en effet de la MIEL, un bâtiment magnifique qui apportera de nombreux services de qualité : salles grandes ou petites mises à disposition des familles souhaitant réunir autour d'elles parents ou/et amis, espace enfance autorisant la création d'une restauration scolaire et d'animations en faveur des enfants de 6 à 12 ans, espaces au service de la Commune facilitant l'organisation de manifestations telles que le repas des aînés, le salon Salésucré, etc. Et, bien

sûr la création et la satisfaction de nouveaux besoins, notamment l'organisation de spectacles : Martine (Didier) et Bertrand (Baumeister) y réfléchissent.

Cette énumération n'est évidemment pas exhaustive. Ce chantier devrait nous permettre de mettre en place toutes ces actions début 2002, avec plus d'un an de retard par rapport aux prévisions initiales. Car l'avancement de cette construction a été, pour nous, source de grands soucis. Des difficultés au niveau de l'équipe de maîtrise d'œuvre ont quasiment gelé le chantier pendant six mois. Une intervention très énergique de la Commune a permis le redémarrage du chantier. Celui-ci semble désormais en bonne voie d'achèvement. Tordons, au passage, le cou aux fausses rumeurs : non seulement les sommes destinées au financement de cet équipement ont été budgétées (et les sommes inscrites

*Après 6 mois de «gel», le chantier de la MIEL a repris.*

*Le taux d'endettement de la Commune est très inférieur à celui des communes appartenant à une strate comparable*



sont donc disponibles - autofinancement - ou immédiatement mobilisables - projet d'emprunt de cinq millions de francs), mais celles nécessaires à l'aménagement des espaces extérieurs le sont aussi. Et la santé financière de la Commune est exceptionnelle. Puisque son taux d'endettement est très inférieur à celui des communes appartenant à une strate comparable (quatre millions à Offemont contre vingt à trente millions pour des communes d'importance comparable).

Autre grand projet en voie de réalisation à Offemont : la démolition dans le quartier de l'Arsot, de la tour du 26 rue Edmond Miellet. La disparition de

cette tour est le prélude à d'autres démolitions : notamment la tour du 9 rue Edmond Miellet.

Ces opérations entièrement financées par l'État, l'O.P.D.H.L.M., le Conseil général et la Communauté d'Agglomérations Belfortaine, prennent place dans le Grand Projet de Ville (complément substantiel en crédits d'investissement du Contrat de Ville essentiellement pourvu en crédits de fonctionnement). La Commune, plus largement subventionnée, réhabilitera entièrement les espaces extérieurs, au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur les bâtiments.

Un projet, destiné tant aux enfants des écoles

qu'aux adolescents, aux jeunes adultes et aux adultes tout simplement, commence à être étudié par la Commune : il s'agit de celui du gymnase pour lequel une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'A.U.T.B.

Enfin, vous avez aujourd'hui entre les mains, un *Offemont Réalités* «nouvelle version» élaboré pour l'essentiel par un vrai «pro», Bertrand Baumeister, adjoint chargé de la communication.

Des numéros spéciaux seront réalisés dans les mois à venir : *Offemont et son histoire*, grâce à madame Fontaine qui nous livre, dans le numéro actuel, le début de ses études sur les microtoponymes de la Commune.

Et *Offemont vu du ciel* grâce à Bertrand accompagné d'un photographe et d'un pilote d'avion.

Et de nombreux projets dont je vous entretiendrai dans le prochain numéro ; mais en attendant, n'oubliez pas : la Marche du canton le 16 septembre, le repas des Aînés en octobre, le salon Salésucré le 2 décembre.



# Qui de **neuf** chez les **9** ?

*Depuis le mois de mars, une partie de la municipalité a changé. Si la plupart des adjoints, et sans parler du maire bien entendu, sont bien connus et largement reconnus de leurs concitoyens, tout reste à découvrir sur les petits nouveaux. Qui c'est celui-là ?*

Les autres conseillers vous seront présentés dans le prochain numéro.



*Françoise Bouvier,  
maire,  
second mandat*



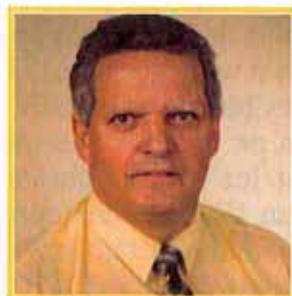
*Jean-Paul Schirrer,  
urbanisme et environnement,  
second mandat*



*Jean-Paul Granger,  
affaires sociales,  
premier mandat*



*Brigitte Chevillat,  
affaires scolaires,  
premier mandat*



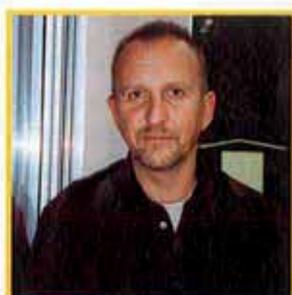
*Michel Schroll,  
travaux,  
second mandat*



*Michel Schroll,  
animation,  
second mandat*



*Philippe Dubois,  
sport,  
second mandat*



*Bertrand Baumeister,  
communication et culture,  
premier mandat*



*Mireille Geiller,  
politique de la ville,  
premier mandat en tant qu'adjoint*



*Si on nous demandait de faire le portrait de l'Offemontois, nous n'aurions aucune chance d'y parvenir. Tout au plus pourrions-nous tracer l'esquisse d'une personne... qui finalement ne ressemblerait à personne à force de ressembler à tout le monde ! Tout simplement parce que nous sommes 4066 habitants à Offemont «tous pareils, tous différents».*

## Portrait de groupe

*À Offemont, les foyers sont constitués, en moyenne, de trois personnes.*

Offemont est au titre de sa population, la sixième commune du département, et la 2353e au niveau national qui en compte plus de 36 000. Si ce chiffre n'a varié que de 237 habitants (en moins) en dix ans, cela ne signifie pas que ce sont les mêmes personnes qu'en 1990 qui demeurent à Offemont. En fait lors de la dernière décennie, 1738 personnes sont parties, 1150 sont arrivées, 558 naissances ont eu lieu contre 207 décès.

Aujourd'hui, les Offemontois dans la force de l'âge sont les plus nombreux avec 1046 représentants de la tranche 40-59 ans, soit 26,4 %. Les jeunes adultes sont quasiment à égalité et forment un groupe de 1010 personnes de 20 à 39 ans,

soit 25,4 %. Les enfants de moins de 15 ans représentent tout de même 22 % de la population, et les moins de 20 ans, 9,3 %. Les plus de 60 ans, les seniors, quant à eux sont au nombre de 654, soit 16,5 % des Offemontois.

Cette répartition des âges explique en partie que la population active représente 41,7 % de la population (contre 44,7 % en moyenne nationale), avec 1659 actifs pour 1345 ménages. Lesquels ménages sont formés de 3 personnes (il s'agit bien entendu d'une moyenne), contre 2,6 % au plan national. En fait la population active a augmenté de 2,3 % ces dix dernières années. Ajoutons que les plus de 15 ans en cours d'études représentent 14,1 %



des habitants.

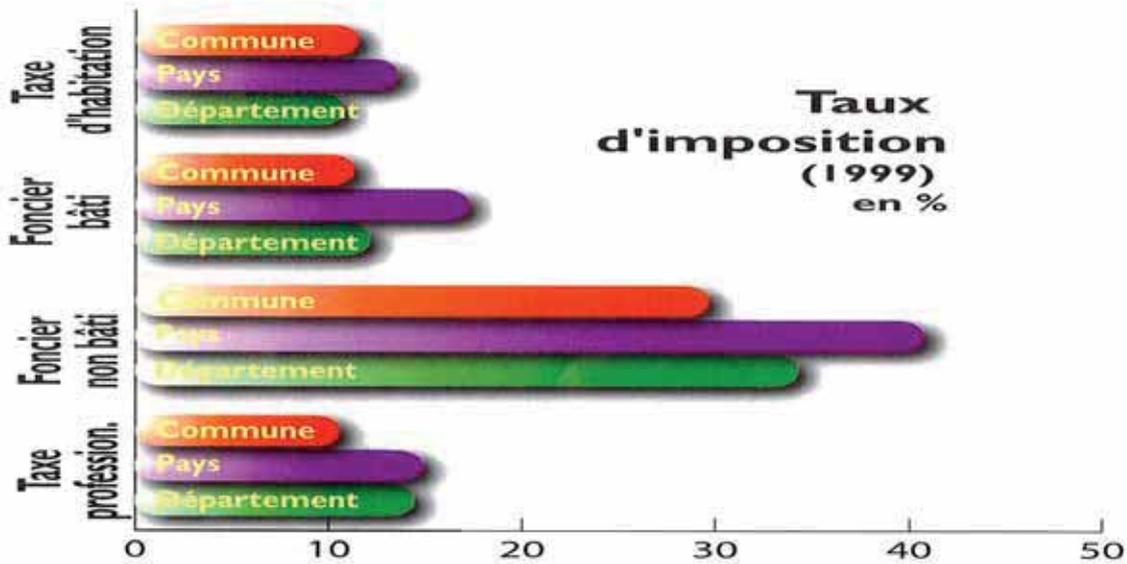
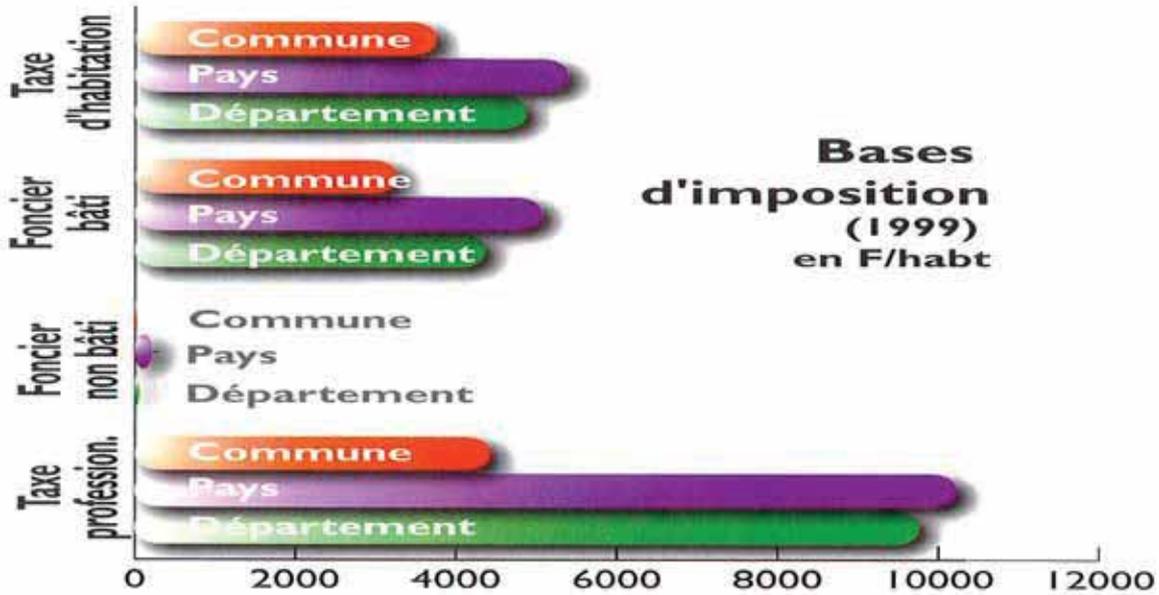
À Offemont, 45 % des 1345 résidences principales sont occupées par leur propriétaire alors que le pourcentage de propriétaires en France atteint 66,7. Ce décalage local est principalement dû au nombre important de logements sociaux sur la commune.

**PARLONS UN PEU ARGENT**

La commune d'Offemont est de loin l'une des moins endettées, que ce soit au plan national ou départemental.

Précisons encore que le pourcentage de foyers fiscaux imposables est de 45 %.

*C'est la CAB qui, désormais, fixe le taux d'imposition de la TP, perçoit les produits de celle-ci et reverse en contre-partie une dotation aux communes, assise sur les bases et les taux de 1998*





# Concours des maisons fleuries

*Cet été le jury  
passera début juillet  
pour apprécier les  
travaux de fleurissement.*



**L**e 19 janvier, à l'occasion des vœux du maire, les lauréats du concours des maisons fleuries ont reçu leur prix. L'ambiance était sympathique et chaleureuse, c'est normal tout était dit avec des fleurs.

Cet été, les membres du jury passeront dans toutes les rues pour noter la décoration florale des maisons, fenêtres, balcons, boutiques et établissements fleuris.

Rappelons les noms des précédents gagnants.

Concours communal, pavillons : mesdames et messieurs Madeleine Remilleux, *rue de l'Étang*, Roger Bonnet, *rue Briand*, Thierry Lepaul, *rue de la Gare*, Jean Braconnier, *voie*



*Saturne, André Ferry, rue Romaine, Guy Prudot, rue Briand.*

Concours communal balcons ou fenêtres : mesdames et messieurs Mohammed Kehnaoui, *rue Miellel*, Régis Zusatz, *rue Miellel*, Marie-Odile Kolomytzeff, *Prés de l'Étang*, Michel Montchablon, *rue Briand*, Chantal Dorne, *rue Miellel*, Alain Hecquet, *Prés de l'Étang*.

Concours départemental, maison avec jardin visible de la rue : madame Madeleine Remilleux, *rue de l'Étang*.

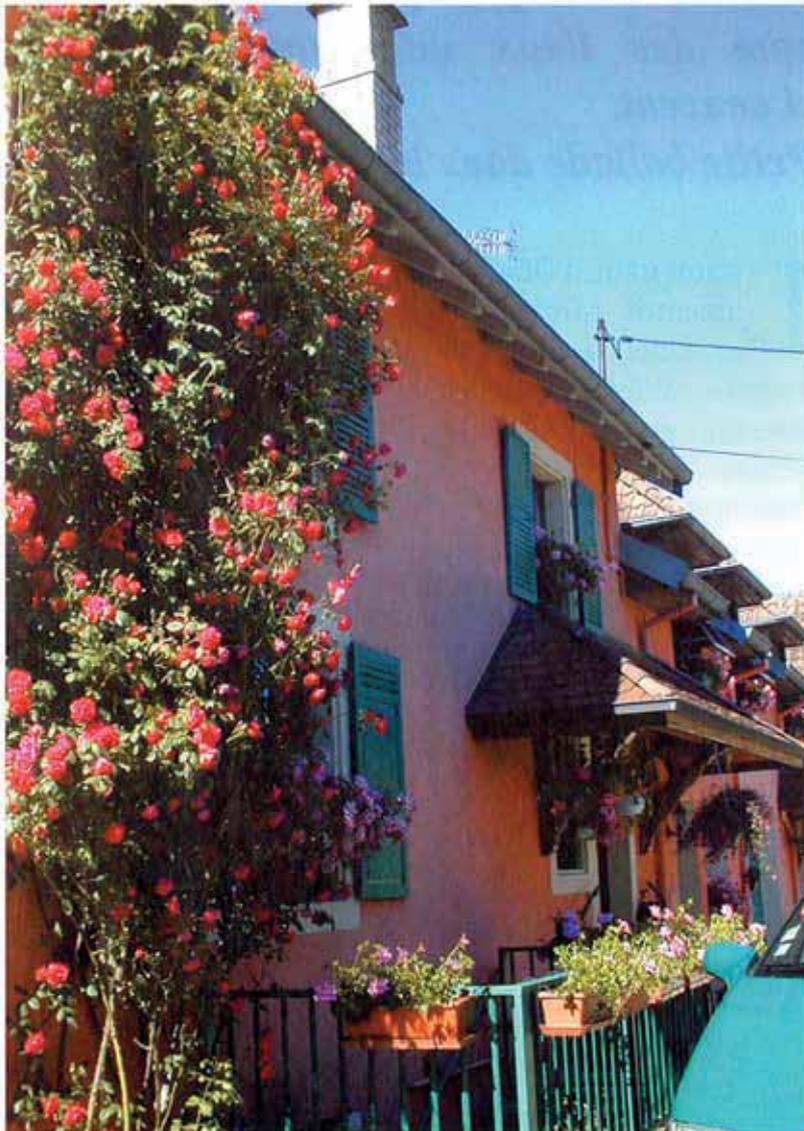


Concours départemental, balcons ou terrasses : madame Marie-Odile Kolomytzeff, *Prés de l'Étang*.

Concours départemental, fenêtres ou murs : madame Chantal Dorne, *rue Miellet*.

Concours HLM, pavillons : mesdames et messieurs Marie-Odile Kolomytzeff, *Prés de l'Étang* (prix d'honneur), Jean Braconnier, *voie Saturne*, André Ferry, *rue Romaine*, Alain Boilletot, *voie Saturne*, Danièle Monnier, *Prés de*

*l'Étang*, Louis Pellegrin, *rue Gauguin*, Zabida Lahmadi, *rue des Commandos d'Afrique*, René Daval, *Prés de l'Étang*, Claudine Laroyenne, *Voie Neptune*, Patrice Bechet, *voie Cérès*, Fernand Blanco, *rue Romaine*, Denise Mermet, *rue Cézanne*, Manuel Donas, *Prés de l'Étang*.



Concours HLM, balcons ou fenêtres : mesdames et monsieur : Chantal Dorne, *rue Miellet*, Mohammed Kehnaoui, *rue Miellet*, Yamouna Boudjadja, *rue Debrot*.

Concours HLM, abords d'immeuble : monsieur Paul Modeste, *voie Cybèle*.





# Offemont et ses **noms de lieux**

*Au fil de nos parutions, nous allons tenter de mieux connaître notre ville en nous intéressant de plus près aux origines du nom des lieux que nous traversons si souvent.*

*Petite ballade dans le temps.*

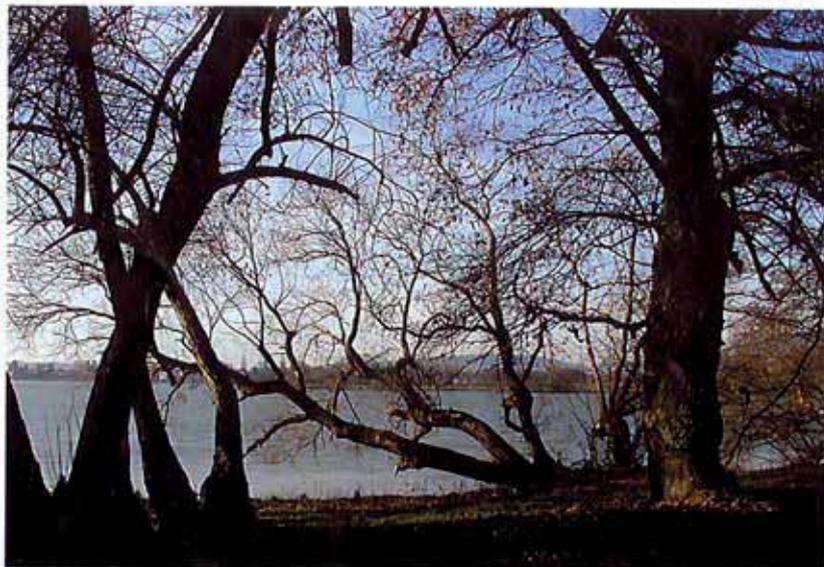
**L**E NOM MÊME d'Offemont apparaît tardivement et sous des formes diverses : Offemot, Affemet, Offemont en 1347, puis les formes Offemont et Offemünt coexistent en 1394 et sont attestées à plu-

sieurs reprises au cours du XV<sup>e</sup> siècle. L'explication la plus couramment retenue est celle qui consiste à voir dans Offemont l'association d'un nom d'homme germanique Offo et du mot latin mons : montagne. Offo serait le nom du propriétaire, du fondateur du domaine qui est à l'origine du village.

Nous pensons qu'une explication avec mont associé à hof, huf mot d'origine germanique désignant une ferme puis un mode d'exploitation des terres peut être aussi envisagée.

La découverte d'attestations plus anciennes permettrait peut-être une meilleure approche du nom de notre commune car nous savons,

*Étang de La Forge*



sans conteste, qu'elle était fréquentée dès l'époque gallo-romaine. L'archéologie nous rappelle l'existence des hommes qui résidaient là (villa d'Offemont), y travaillaient (atelier de poterie) et y honoraient leurs dieux (fanum).

Nous allons nous intéresser plutôt aux microtoponymes, c'est-à-dire aux plus petits noms de lieux : noms de lieux-dits, de champs, de parcelles, qui racontent l'histoire d'un finage<sup>(1)</sup>. Les microtoponymes sont, le plus souvent, une description de ce que les hommes ont sous les yeux, le jour où ils décident de nommer un endroit. Et ce processus commence très tôt, dès l'époque gallo-romaine, parfois même avant. Les noms de lieux, pour la plupart, sont fixés dès le Moyen-Age et c'est une partie d'entre eux que nous continuons à utiliser. C'est pourquoi ces noms représentent souvent le patrimoine plus ancien d'une commune, une sorte de mémoire collective que les habitants se sont transmis de génération en génération, de siècle en siècle. Les étudier, c'est, en quelque sorte, tracer la généalogie de la commune.

Et comme pour toute enquête généalogique, il faut, en premier lieu, rechercher dans les archives, les documents qui vont nous donner des informations. Le premier d'entre eux est le cadastre du XIXe siècle dit Cadastre Napoléonien<sup>(2)</sup>. Pour Offemont, il a été établi en 1827. Les plans de finage ou plans d'intendance de Louis XV<sup>(3)</sup> nous permettent de remonter au XVIIIe siècle. Ces deux documents sont précieux car ce sont des plans qui situent très exactement et visuellement les noms de lieux. Les autres documents d'archives, par exemple les inventaires des biens situés sur le ban et le finage d'Offemont<sup>(4)</sup> datés de 1780-1782, nous fournissent une grande quantité de noms mais il n'est pas toujours possible de retrouver leur emplacement. Or, un nom de lieu que l'on ne peut plus situer perd beaucoup de son intérêt.

Si les microtoponymes sont des descriptions des lieux qu'ils nomment, ils représentent aussi une sorte de code commun à tous les habitants d'un même territoire. Ils leur permettent de se repérer à l'intérieur de leur commune, de situer leurs biens, l'endroit où ils

vivent où ils travaillent, le lieu où ils se rendent. Mais on ne choisit pas comme point de repère n'importe quoi. Ce qui va recevoir un nom, c'est ce qui a de l'importance dans la vie des habitants, ce qui est marquant dans le paysage et ce qui est durable.

Nous trouverons donc des noms qui vont décrire le relief, des formes particulières de terrains, des cours d'eau, des forêts. Les noms de lieux vont aussi véhiculer tout un savoir, un héritage d'observations, de connaissances qui se transmettent. Ils vont signaler les lieux marécageux ou inondables, les meilleures terres pour telles ou telles cultures, les essences qui conviennent le mieux pour un secteur boisé... L'organisation sociale d'un terroir, le mode d'exploitation des terres, les traditions se retrouvent aussi au travers des noms de lieux.

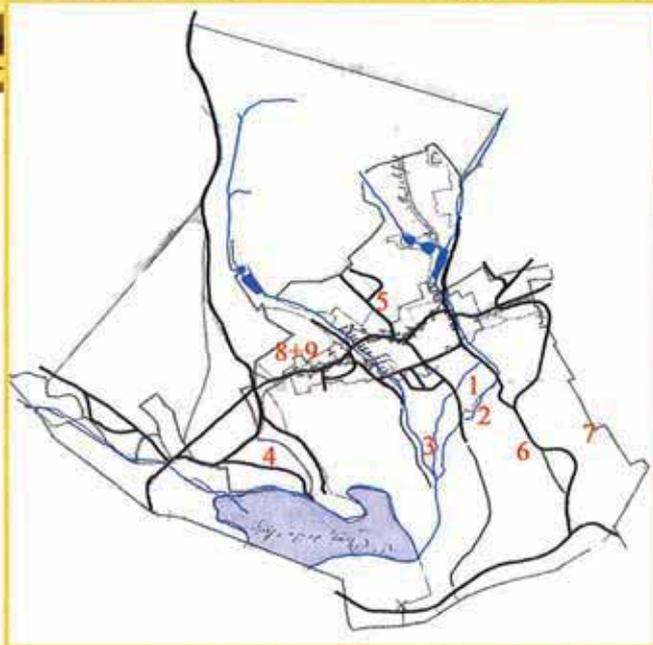
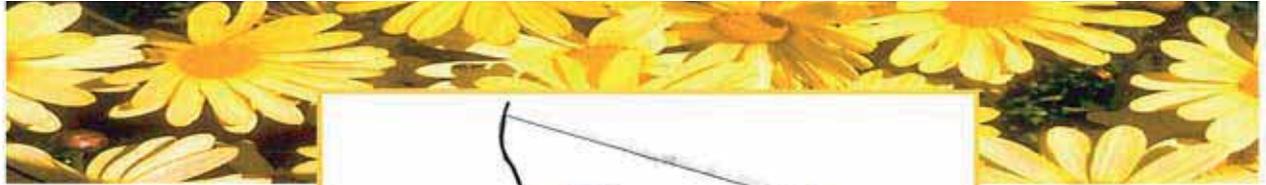
Nous allons développer ici quelques exemples. Les noms de lieux sont retranscrits tels qu'ils sont orthographiés dans les documents d'archives. Le numéro qui les précède renvoie à celui qui se trouve sur la carte page suivante et permet de les situer.

<sup>(1)</sup> Territoire sur lequel s'exerce l'activité agricole du village.

<sup>(2)</sup> C'est Napoléon qui voulut la réalisation de ce premier cadastre général réalisé pour l'ensemble de la France et édicté par la loi du 15 septembre 1807. Le cadastre d'Offemont est conservé à Belfort, aux archives départementales, sous la cote : 3P97. Abréviations : CN.

<sup>(3)</sup> L'intendant d'Alsace, conformément aux ordonnances royales de Louis XV, fait exécuter les plans de finage entre 1760 et 1763. Le plan d'Offemont est conservé à Colmar, aux archives Départementales du Haut-Rhin. Abréviations : PF.

<sup>(4)</sup> Ces inventaires sont conservés aux archives départementales de Belfort, cote : CC1, CC2, CC3.



Localisation des noms de lieux de cet article

**1.** La Brochette CN 1827, En la Brochette 1780, La Bréchetotte 1701, La Bruchate 1655 et 1416. Située entre la rue de la Gare et la rue des Cerisiers.

Le latin populaire \*buscia donne en ancien français broce, broisse : endroit broussailleux que l'on retrouve dans les dialectes d'Oïl, c'est-à-dire dans la moitié nord de la France, sous les formes brosse, brousse, broche. Il s'agit ici d'un diminutif.

Entre Les Noues : il s'agit du même lieu qui porte ce nom sur les plans de finage au XVIIIe siècle. Nous voyons sur la carte que ce terrain est situé entre deux ruisseaux. Noue vient d'un mot gaulois \*snauda qui désigne une prairie ou une friche humide. C'est un nom que l'on retrouve dans tout le Territoire de Belfort sous des formes parfois difficiles à reconnaître : Nau, Nol, Nolz, Noz,... Noël, L'Anneau et même L'Annuel !

**2.** Charbonot CN 1827, le ruisseau communal du Charbonot, 1780, Charbonnot 1742 ;

Charbonnat en 1606 et 1589.

Charbonot désigne à la fois le ruisseau et des champs également situés entre les rues de la Gare et des Cerisiers, juste au sud de La Brochette.

C'est ainsi que l'on appelait des défrichements par le feu, généralement de l'époque médiévale. Si ce nom n'indique pas un lieu où l'on trouve du charbon, il peut rappeler l'emplacement des meules à charbon de bois.

Lors d'un défrichage, les bois de meilleures qualités étaient évacués, le reste n'était pas simplement brûlé sur place. On confectionnait des entassements circulaires, recouverts de mottes de terre, dans lesquels le bois se transformait en charbon de bois lors d'une combustion sans flamme, «à l'étouffée». Les utilisations du charbon de bois étaient multiples. Les forges, en particulier, en consommaient beaucoup car son pouvoir calorifique, bien plus élevé que celui du bois, s'approchait de celui du charbon



Traces de «charbonnières», sud du Territoire de Belfort.  
Photo aérienne de Patrick Augé



minéral. Ces meules ont laissé des traces noires, circulaires, particulièrement bien visibles sur les photographies aériennes dans le sud du territoire de Belfort. Ces traces, visibles également au sol sont à l'origine des noms comme Charbonot, les Champs Charbonniers, les Charbonnières.

**3.** La Lagièrre CN 1827, En La Lachièrre 1780 et 1655, En La Lacheratte, En La Lacherette, 1780. Grande prairie qui se trouve au Sud-Est du Centre de loisirs.

\*lisca mot d'origine pré-celtique nous a donné le nom de plante : laïche. Il est associé ici à un suffixe romain -aria et désigne un lieu où l'on trouve des laïches, et plus généralement une prairie humide. Nous avons au XVIII<sup>e</sup> siècle, des formes dialectales où le suffixe collectif a été compris comme un diminutif. A cette époque on utilisait les terminaisons en -at, -atte ou -ot, -otte à la place de -et -ette. Lacheratte signifie : petite laïche.

**4.** À La Cornette CN 1827, En La Cornée 1780. Délimitée par l'étang de La Forge et les rues des Charmilles et du Général de Gaulle.

Les cornées, cornettes représentent au départ des terrains en forme de pointe, de corne. Ils désignent généralement des parcelles situées dans une pointe de la



*La Lagièrre au premier plan.*

commune, en limite de celle-ci. Notre Cornée vient s'appuyer sur l'étang de la Forge qui sert de limite avec Belfort.

**5.** Au Cuniot CN 1827, Ez Cugnot 1780, Es Coignet 1780. Vers la rue du Chêne et la rue du Clair Bois.

Ce terme dialectal signifie : petit coin et désigne généralement un terrain enclavé. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la rue du Clair Bois se continuait et allait rejoindre le chemin de Vétrigne, l'actuelle rue Aristide Briand. Le Cugnot se trouvait enserré entre ces chemins. La bande de terrain comprise entre les rues actuelles du Chêne et celle du Clair Bois s'appelait Entre Les Vies. Vie vient du latin \*via : voie, chemin. Dans un prochain Offemont Actualités nous retracerons les anciens

chemins et les voies de circulation à partir de leurs noms.

Les «Cornées» et les «Cugnots» finissent souvent par être confondus, car les formes dialectales sont très proches. Phonétiquement, coinet désigne, en patois, à la fois un coin et le verbe corner : donner des coups de cornes et coinat signifie : coin et petite corne.

**6.** Champ du Chintre CN 1827, Ez Champ de Chaintres proche la Croix. À l'ouest de la rue des Cerisiers.

Le Chaintre dans notre secteur est l'équivalent de la tournière. C'est le nom que l'on donne au bout de champ que la charrue ne laboure pas, à la bande de terrain laissée inculte pour permettre aux attelages de tourner.



*Le Cuniot au premier plan*

Ce nom a pour origine \**cancer* : treillis, clôture, mot latin. Certains *chaintres* (chintres, cheintre, échintre, etc.) gardent le sens de bord, limite.

**7.** Pré du Torraut Plan de Finage 1760, Prés Le Torreau appelés sur Champ du Chintre 1780. À la limite de Vétrigne.

Ce nom rappelle une tradition régionale. L'entretien des bêtes mâles était une charge publique qui incombait aux habitants de la commune à tour de rôle et pour un an. Un pré communal était réservé à l'usage de ces animaux : bouc, bélier, verrat, taureau. Par contre, il semble d'après les documents consultés, que l'étalon n'était pas à la charge de la communauté. C'était un des chevaux du seigneur qui remplissait

cet office.

**8.** Au Balon CN 1827 et 1780, entre la rue du Ballon et la route d'Eloie.

Ce Ballon n'a rien à voir avec une grosse balle, d'ailleurs ce mot emprunté à l'italien n'est attesté en France qu'après 1550. L'ancien français utilisait le mot *pelote* pour désigner une balle. Les Balons, Ballons, en topo-

nymie désignent des montagnes, des lieux élevés, les reliefs arrondis. Or, ce n'est pas vraiment le cas ici. Il est toutefois possible que l'un des points culminants de la forêt de l'Arsot ait porté ce nom et qu'il y ait eu un glissement de celui-ci jusque sur ce secteur.

Il existe en France plusieurs localités qui portent le nom de Ballon ou Balon. Citons celui de la Sarthe attesté dès le IX<sup>e</sup> siècle, ou celui de la Drôme cité en 1277. On pense que c'est un nom d'homme gaulois qui est à l'origine de ces noms : Balatonus. Ce pourrait-il qu'un Balatonus ait donné aussi son nom à notre Balon ? Ce pourrait-il, de plus, que cet homme soit le propriétaire de la villa qui se trouve justement à cet emplacement ?

C'est une hypothèse bien séduisante mais que rien ne vient étayer puisque nous ne disposons pas d'attestations anciennes de Balon.

**9.** Murgiers PF 1760, Es Meurgies 1655.

Balon et Murgier désigne le même lieu sur le plan de finage de 1760.

Un murgier en Franche-Comté désigne un tas de pierres, issu généralement de l'épierrement des champs environnants. Rappelons notre proverbe local : «L'argent va à l'argent comme la pierre va au murgier». Mais, en toponymie ce nom désigne aussi n'importe quel tas de pierres et particulièrement les ruines. À Mathay, des ruines romaines se trouvent à un endroit appelé Le Murgierot, c'est-à-dire le petit murgier.

On peut affirmer sans grand risque de se tromper que ce sont les ruines de la villa, les «tas de pierres» que cela représentait qui sont à l'origine de ce nom.

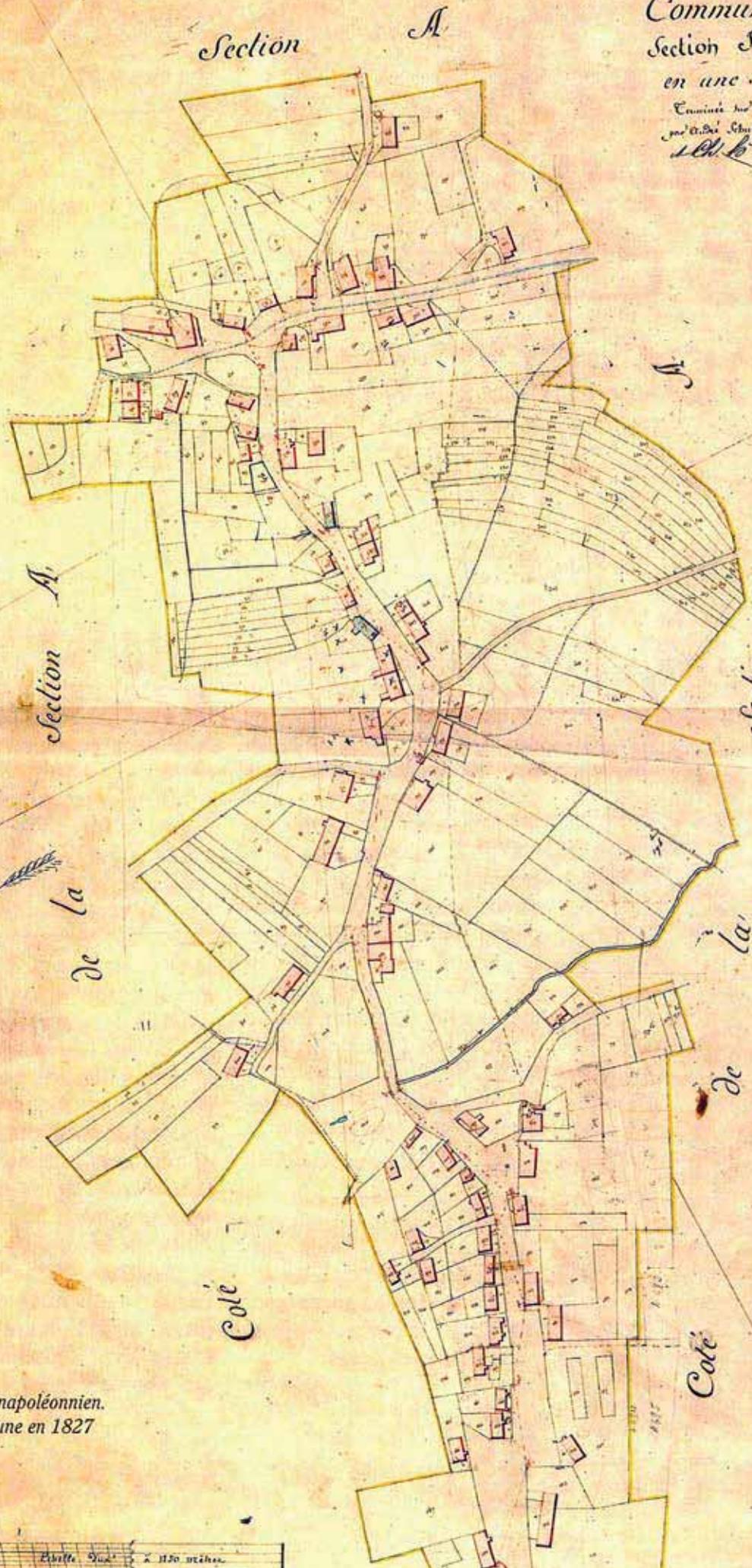
Dans les prochains *Offemont Réalités* nous retrouverons d'autres microtoponymes.

*Marie-José Fontaine*

*Nous remercions les archives départementales de Belfort qui nous ont fourni les reproductions du cadastre napoléonien qui illustrent cet article. Patrick Augé (service archéologique régional) a réalisé la photo aérienne, (les autres photographies sont de G. et M-J Fontaine).*

Offemont  
Commune d'Offemont  
Section B dite du Village  
en une seule Feuille

Examiné sur le terrain le 26 Novembre 1827  
par MM. Schuette, géomètre de l'Etat  
L. B. Voiny, géomètre de l'Etat



Cadastré napoléonien.  
La commune en 1827





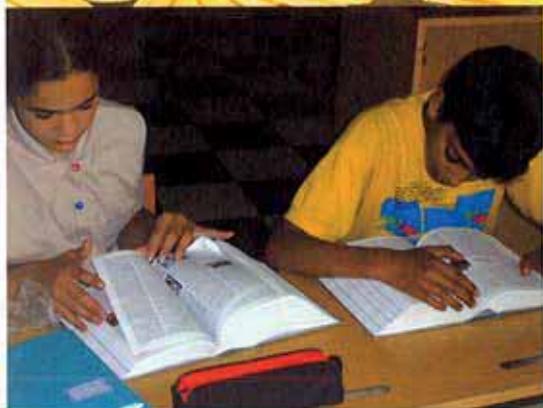
# Le mystère des chats empoisonnés



**D**epuis plus d'un an, il semble que quelque chose ou quelqu'un donne de très sérieux soucis de santé aux chats qui hantent le quartier de la rue des Cerisiers. Les faits nous ont été rapportés à la mairie par certains habitants du secteur, aussi perplexes qu'inquiets pour leurs propres petits félins domestiques. Les chats ont effectivement été victimes d'empoisonnements plus ou moins graves à plusieurs reprises, mais cette fois l'un d'eux est arrivé à la clinique vétérinaire dans un état très critique.

Ceci a d'autant plus ému ses propriétaires que la thèse de l'accident est peu plausible : les raticides, pesticides et autres produits utilisés pour les cultures sont la plupart du temps répulsifs pour chiens et chats.

Le problème a touché le maire qui a demandé aussitôt au centre de gestion de fonction publique territoriale de déferer un garde nature auprès de la famille concernée, afin de résoudre cette affaire. Pour lors, après enquête, ni preuve ni indice ne permettent d'identifier l'éventuel auteur ou la cause de ces empoisonnements, pas plus d'ailleurs que de prouver qu'il s'agit d'actes de malveillance. Si c'est bien le cas, ce serait inacceptable. Les propriétaires d'animaux domestiques devront être attentifs, bien que nous espérons que ces faits restent isolés, et signaler aux gardes natures, par l'intermédiaire de la mairie, la présence de substances suspectes, comme des boulettes de viandes qui pourraient être empoisonnées, aux abords de leur domicile.



# Échos écoles

Cette année encore la municipalité procède à l'achat de dictionnaire pour nos jeunes élèves de CM2 des trois groupes scolaires d'Offemont. Cependant, dès la prochaine rentrée scolaire, les classes de CM1 pourront profiter de ce studieux cadeau, ce qui leur permettra d'en bénéficier une année supplémentaire.

Espérons que les élèves consommeront sans modération.



## Le repas des aînés

Le repas des «anciens» est un moment de détente et de convivialité que la plupart des invités ne voudraient pas manquer. C'est l'occasion de se retrouver, d'échanger des



souvenirs et de parler du bon vieux temps en se régalant.

En cuisine on ne ménage pas sa peine pour satisfaire tous les convives.



## Collecte sélective.

Au cours du premier trimestre 16,58 tonnes de papier, 1,38 tonnes de plastique, 24,10 tonnes de verre ont été collectées sur les divers points de récupération de la commune. Notons que le point de collecte du parking de la poste est de loin le plus utilisé avec près de 6 tonnes de papier, et presque 9 tonnes de verre. Vient ensuite la rue du Moulin, avec 3,8 tonnes de papier et plus ou moins 5 tonnes de verre. C'est très encourageant.

# Offemont en brèves

**Lotissement.** Les études de l'extension du Clos du chevreuil seront lancées au début de deuxième semestre 2001. L'objectif est de démarrer les travaux pour le début de l'année 2002. La viabilité des 7 parcelles sera achevée pour fin juin 2002.

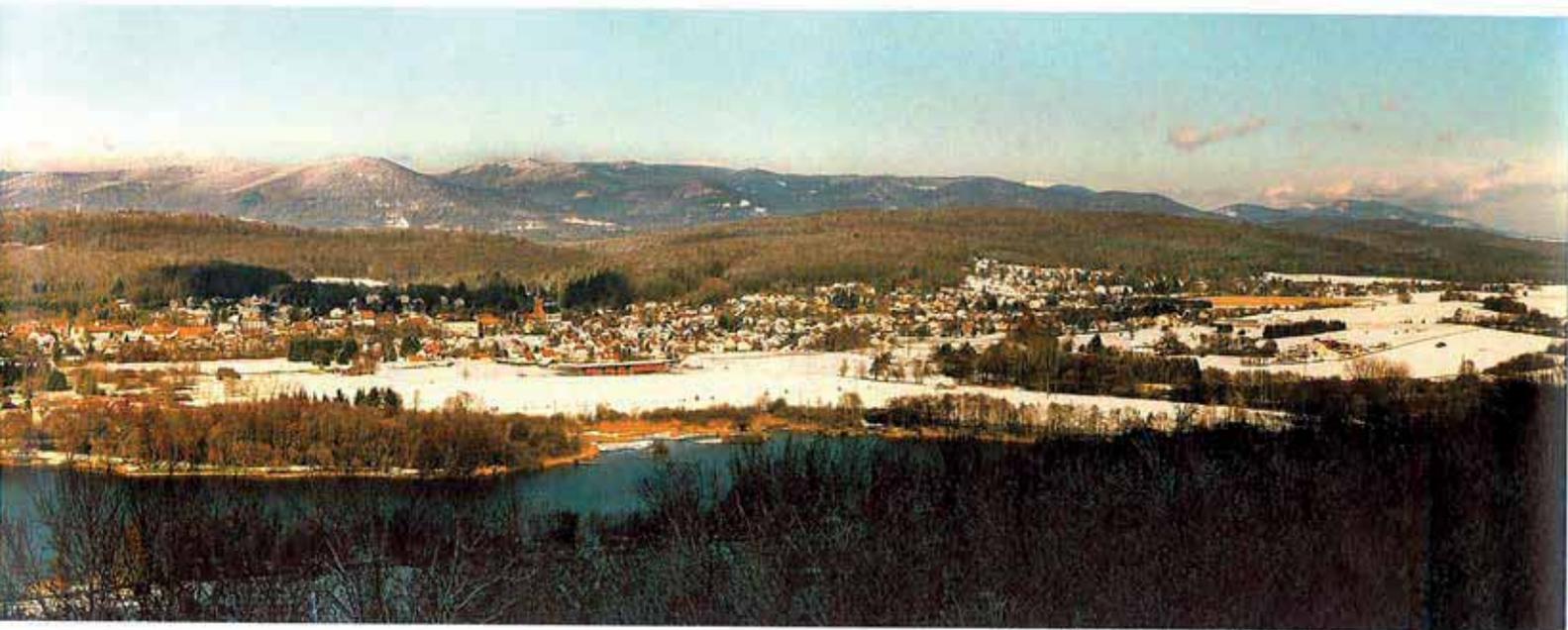


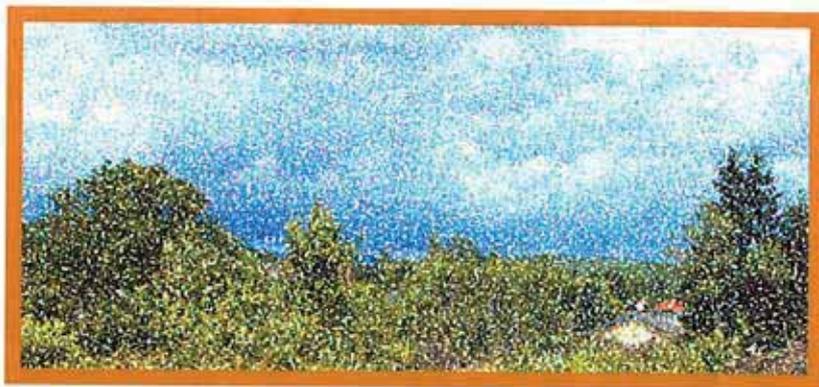
Photo Manu Debraize 03 84 26 94 26

## Monstres.

Le ramassage des encombrants s'effectue uniquement sur rendez-vous. Il suffit de téléphoner à la CAB, au 03 84 90 11 71, entre 10 h et 13 h.

## Brioche.

L'opération Brioche de l'Adapei du Territoire de Belfort a rapporté la somme de 32 984,10 F sur le secteur d'Offemont, avec 1042 pièces vendues.



**Passerelle.** En bons voisins et en amateurs d'art, l'adjointe à l'animation et l'adjoint à la culture tenaient à vous informer qu'à Belfort aura lieu comme tous les ans une exposition d'artistes amateurs, la Passerelle des Arts. Ce sera le mercredi 15 août à partir de 14 h. Si vous aimez la sculpture, la peinture, le dessin... vous trouverez sur place, sur les rives de la Savoureuse, entre le pont Corbis et la passerelle des Arts, de quoi vous régaler. Si vous pratiquez les arts plastiques et qu'exposer vous tente, contactez les services cérémonies-animation de la mairie de Belfort au 03 84 54 25 21.



*Pour plus de renseignements, adressez-vous au centre d'information et de recrutement de la gendarmerie, 17, avenue Elisé Cusenier 25000 Besançon. Tél. 03 81 82 18 88.*

## La gendarmerie recrute

Institution chargée d'assurer la protection des personnes et des biens, du maintien de l'ordre public et de l'exécution des lois, la gendarmerie, force militaire composée de plus de 100 000 hommes et femmes, effectue un recrutement permanent. Pour l'année 2001, plus de 3000 postes de sous-officiers et 8 000 emplois de gendarmes adjoints volontaires sont offerts. Dynamisme, esprit d'initiative, disponibilité, sens des relations humaines, sont autant de qualités nécessaires à votre épanouissement au sein de ce grand service public.

## ANAH *Association des Propriétaires et Copropriétaires de Belfort et du territoire.*

*Permanence le mardi de 10 h à 12 h et le samedi de 10 h à 12 h sur rendez vous à l'adresse suivante : 6, rue du Rhône (bureaux CAPEB 1er étage) tél. 03 84 21 86 83, fax 03 84 57 09 01.*

Lorsque vous désirez rénover un logement dans le but de le louer, il est possible, moyennant plusieurs conditions, de faire subventionner certains travaux par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. (ANAH)

L'association des propriétaires et copropriétaires de Belfort et du territoire propose à ses adhérents une aide pour réaliser les démarches auprès de l'ANAH ainsi que des informations en matière de location, baux commerciaux, expropriation, urbanisme, fiscalité immobilière, assurance, travaux, droit de préemption, litiges, etc., ainsi que des imprimés pour les baux d'habitations, les baux commerciaux, les quittances de loyer, les états des lieux, etc. Elle est agréée par l'ANAH depuis le 19 juin 2000.



# & Alphabétisation soutien scolaire

Pour lutter contre l'exclusion et l'isolement des personnes étant dans l'impossibilité de communiquer et par conséquent de s'intégrer, la commune propose depuis 1997 des cours d'alphabétisation gratuits. Assurés sous la responsabilité de Mireille Geiller, maire adjoint à la politique de la ville, ces cours ont lieu tous les mardis et vendredis, de 14 à 16 heures, au 12 rue

Renoir à Offemont et portent sur l'expression orale et écrite.

Depuis 1996, un soutien pour les enfants, a été mis en place à l'école Jean Macé pour aider les écoliers en difficulté scolaire.

Au nombre de 12, les élèves se font aider, pour leurs devoirs par une dizaine de bénévoles deux fois par semaine, à partir de 18 h. Ce

soutien est appuyé par les enseignants de l'école Jean Macé qui identifient les enfants qui ont besoin de cette aide.

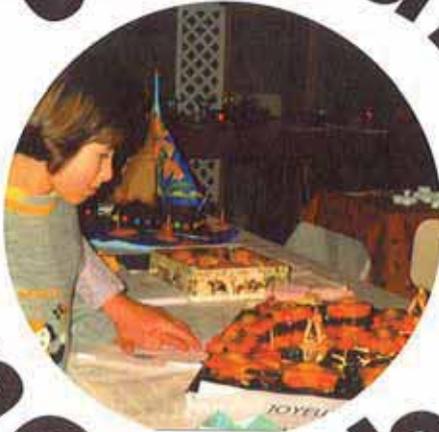
Si, comme les bénévoles qui entourent Mireille, vous estimez que ça vaut la peine de consacrer un peu de son temps aux autres, n'hésitez pas à la contacter en appelant la mairie au 03 84 26 01 49.





# Animation

une affaire  
qui tourne  
qui tourne



*L'animation à Offemont, c'est désormais une affaire qui tourne. C'est un peu normal, puisque le point focal de ce qui est réalisé par la commission est le rond-point (toujours en attente d'un nom de baptême). La commission et toutes les bonnes volontés qui l'animent ne ménagent pas leur peine, tout au long de l'année pour qu'à Offemont ce ne soit jamais tout à fait comme ailleurs.*





Avec l'équipe de bénévoles de la commission animation et sous la houlette de Martine Didier, l'année est ponctuée de fêtes et de manifestations diverses. L'été est une époque moins animée, mais les lutins farceurs ne

des décors du rond-point.

On se retrouve après les vacances pour la Marche du canton, la promenade familiale de la rentrée : c'est le 16 septembre.

Et puis rendez vous à tous les gourmands et tous les gourmets, le 2 décembre, pour le Salésucré. Avec une extension de cette manifestation au canton, cette année sera un grand cru.



nous abandonnent pas pour autant puisque nous passons la belle saison en compagnie

Halloween connaît à Offemont un succès peut-être encore plus grand qu'ailleurs, grâce à la participation massive des plus jeunes de ses habitants. C'est devenu la grande fête de l'automne. Cette année, c'est le 27 octobre.





ANIMATION

# Commission jeunes, comme ils sont valeureux

**D**epuis un an, la commission animation d'Offemont accueille dans son équipe de bénévoles un nouveau groupe. Cette commission « jeunes » est composée d'une quinzaine de personnes âgées de 17 à 22 ans.

Le groupe se réunit sous l'égide de la mairie plusieurs

fois par mois, et même plusieurs fois par semaine lorsque le calendrier l'exige et qu'une animation approche. Leur première action a rencontré un grand succès : Halloween est devenu une fête, célébrée comme nulle part ailleurs dans la région. Un an de préparation intensive a été nécessaire à la

réussite de cette journée. De la préparation d'un char à l'élaboration du rond-point, des costumes au trajet de la manifestation, ils ont tout conçu.

Le groupe aujourd'hui ne manque pas d'ambition et souhaite renouveler l'expérience, en organisant le prochain Halloween. Vous ne les avez pas vus uniquement ce jour-là.

Ils étaient également présents le premier avril. En effet ce sont eux qui ont organisé le grand déjeuner sur l'herbe qui, pour un poisson d'avril un peu frais, a fait sourire plus d'un Offemontois !



# La carrière aux cerises

On se rencontrait le jeudi au bout de la rue des Cerisiers, de gros parpaings scellés dans le monticule de terre nous servaient d'escaliers, deux ou trois cerisiers se dressaient au sommet, c'était notre royaume, on y faisait la loi, on s'élançait dans une course folle, effrayant au passage les moineaux, surpris de voir soudain cette meute de trolls qui grimpaient dans les arbres.

Les plus hardis d'entre nous cueillaient des rameaux de feuilles et fruits, ces petites boules aigrettes pourpres ; les filles s'en faisaient des ornements d'oreilles. Nous étions les vainqueurs de toutes les batailles on refaisait le monde depuis notre carrière.

Nos cœurs y scellaient de solides murailles pour rendre inviolable notre chère amitié.

Aujourd'hui la machine a réduit à néant l'abri de nos rêves et de nos terreurs d'enfants.

Vous restez à jamais gravés dans ma mémoire, cerisiers majestueux, génies de la carrière, compagnons insoucians d'une société sans histoire et toi, site enchanté de ma prime jeunesse...

Micheline Groelly



# Les groupes scolaires d'Offemont et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

*Depuis octobre 1997, la commune d'Offemont procède à l'équipement informatique de ses groupes scolaires (écoles maternelles et élémentaires Jean Macé, du Martinet et du Centre).*

*À court terme, les trois groupes scolaires bénéficieront d'un matériel informatique adapté à la maîtrise des nouvelles technologies.*

Lors de la rentrée scolaire 1999-2000, chaque groupe possédait une salle informatique de 12 ordinateurs type PC Pentium MMX et 4 imprimantes.

Mais la municipalité, sensible aux déclarations solennelles du président de la République, du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, s'agissant de l'objectif ambitieux assigné au système

éducatif de « préparer l'entrée de la France dans la société de l'information » et soucieuse d'offrir une maîtrise des nouvelles technologies à chaque enfant scolarisé sur Offemont, a souhaité poursuivre cette informatisation.

Aussi, en avril 1998, la commune, avec l'aide de l'inspection académique, répondait à un appel à projet N.T.I.C. (Nouvelles technologies de l'information et de

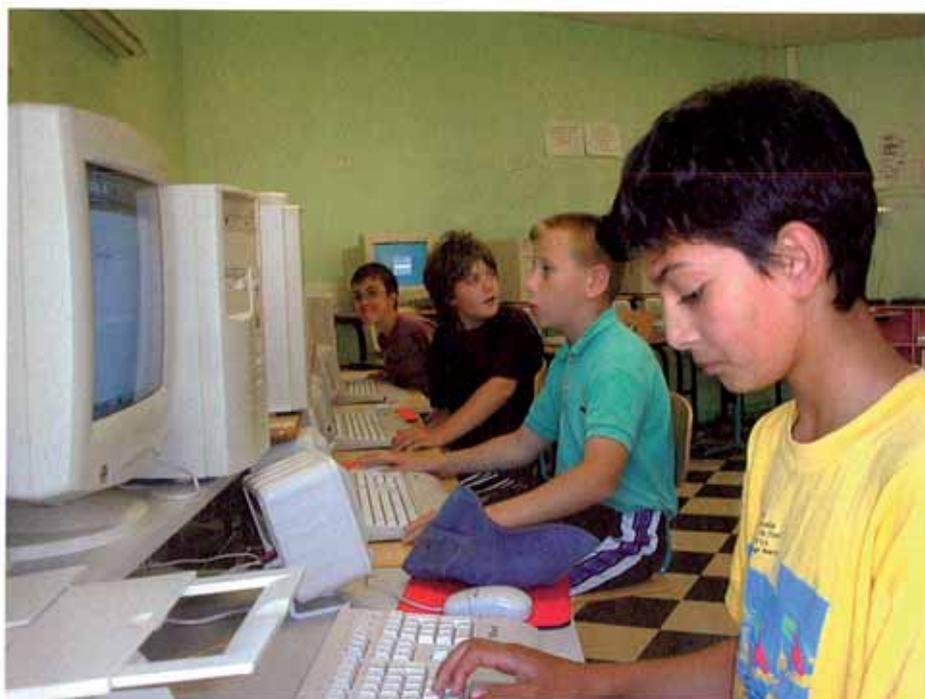


photo numérique, scanner, tables et chaises informatiques, armoires de sécurité et rideaux occultants).

Le coût de ce projet s'est élevé à environ 55 000 F TTC et la subvention sera de l'ordre de 15 000 F. Quant aux dépenses annuelles de fonctionnement, elles se chiffrent à 13 750 F, plus 9 698 F de communications Internet, soit 760 heures de communication possibles, sur une année, pour chacun des groupes du Martinet et Jean Macé.

la communication) « Territoire et nouvelles pratiques pédagogiques » lancé par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (D.A.T.A.R.) et le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

La D.A.T.A.R. s'engageait à prendre en charge le financement des équipements, soit l'investissement, jusqu'à hauteur de 50 % du coût global du projet retenu. Restait alors, à la charge de la commune, la partie du coût de l'investissement non subventionné et l'intégralité des coûts de fonctionnement (papier spécial tirage photographie, consommables, communications sur le net...).

Seules les écoles en zone d'éducation prioritaire

(Z.E.P.), en l'occurrence les groupes scolaires du Martinet et Jean Macé, étaient concernés par ce projet, puisque classées dans l'objectif 2 des programmes régionaux européens, une des conditions d'accès de l'appel à projets.

En avril 1999, notre projet a finalement été retenu par le comité national de sélection et a permis, aux deux groupes cités précédemment, de bénéficier dès la rentrée scolaire 2000-2001, d'une mise en réseau interne de chacune des salles informatiques, d'un accès à Internet par le biais d'une ligne Numéris (le rectorat de Besançon étant le fournisseur d'accès - d'où un contrôle des sites Internet à visiter) et d'un matériel varié (appareil

Le groupe scolaire du Centre pourra, quant à lui, bénéficier de ce type d'équipement, en principe pour la rentrée scolaire 2001-2002, puisque le dossier élaboré par la mairie en vue d'obtenir un financement au titre de la dotation globale d'équipement des communes (D.G.E.), a été retenu. Le coût de cette opération s'élèvera à environ 27 000 F TTC, pour ce qui est de l'équipement, et devrait être subventionné à hauteur de 4 473 F. La commune s'engageant également à supporter les dépenses de fonctionnement annuelles de la structure ainsi créée, soit environ 7 000 F TTC (consommables...) auxquels il faudra rajouter environ 5 000 F TTC de communications Internet.



# 8 mai 3 cérémonies





# Brève de **rond-point**



**N**otre rond-point devenu parc. Deux belles, pas des montbéliardes, mais des pies-noires, ou peut-être des normandes ou des vosgiennes. En tout cas d'actualité. Pas égarées, pas folles, mais en sécurité derrière des barbelés. La nuit il paraît que certains les ont vues bouger, c'est probablement le fait de nos techniciens de la lumière.

Leur quarantaine accomplie, le duo viendra rejoindre les poules, lapins, rennes, ours, phoques, chameaux et autres volatiles dans l'arche d'Offemont de la commission animation.



*À quelle race de bovin avons-nous affaire ?  
On reste vachement incertain.*



# Bon voisinage : **ce qu'il faut savoir**

*Tout le monde sait évidemment qu'il ne faut pas utiliser sa tondeuse le dimanche, par exemple, mais peu de personnes savent si cette restriction est due à l'usage, aux règles de bon voisinage ou à la loi. En réalité c'est un peu des trois, puisque ce sont des arrêtés municipaux qui fixent les règles. Petit tour d'horizon de ce qu'il est bon de savoir pour garder de bonnes relations avec ses proches concitoyens.*

## DÉCIBEL QUE ÇA ME TROUBLE.



Les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitifs sont interdits. Certaines dérogations peuvent toutefois être accordées pour, notamment, des manifestations commerciales ou des fêtes, ou réjouissances. Une dérogation permanente est accordée pour

la fête de la musique (21 juin), la fête nationale, le jour de l'an (lequel est fixé depuis quelques années au 1er janvier pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre...).

Selon les textes de l'arrêté municipal, tous les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doivent être interrompus



entre 20 h et 7 h, et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Arrivons à ce qui intéresse le plus grand nombre d'entre nous, les histoires de tondeuses. Toujours selon les termes de l'arrêté « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide de tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., peuvent être effectués les jours

ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30 seulement ; les samedis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h seulement. Ces travaux sont interdits les dimanches et les jours fériés. »

#### **DANS L'HABITAT COLLECTIF.**

Les propriétaires d'animaux, de chiens en particulier, sont tenus de prendre toutes les mesures pour dissuader les animaux de faire du bruit de manière répétitive et intempestive.

Dans les habitations collectives, pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée, il est recommandé de prendre toutes les précautions avec les appareils audio-visuels, les instruments de musique, les appareils ménagers, la pratique de jeux non adaptés aux locaux, et le port de chaussures à semelles dures.

En cas de non-respect de ces principales consignes, des procès verbaux peuvent être transmis aux tribunaux compétents. Mais avant d'en arriver là, le simple sens commun et un minimum de savoir vivre sont les garants de la tranquillité de chacun et donc de tous.





# Notre cimetière

*Le cimetière fait partie du domaine public communal en ce qu'il est affecté à l'usage public. Cette affectation implique un principe de liberté d'accès.*

Chaque famille est libre d'honorer ses défunts selon ses critères esthétiques personnels du moment que la bienséance, la discrétion et les principes de neutralité et d'hygiène sont respectés.

En principe, les heures d'ouverture et de fermeture du cimetière sont fixées par la municipalité. À Offemont Françoise Bouvier et son équipe ont tenu à ce que le cimetière soit toujours accessible, un cimetière étant à la fois chose publique et affaire très personnelle, les élus ont préféré laisser à chacun la possibilité de se recueillir quand bon lui semble.

L'accès est donc autorisé en permanence, et à toutes les personnes, pourvu que celles-ci respectent le bon ordre, la tranquillité et la décence. Le maire interdira ainsi l'accès aux personnes contrevenant au règlement

du cimetière : les individus en état d'ébriété, ceux dont la tenue est choquante, les personnes accompagnées d'animaux... On ne peut non plus ni fumer, ni courir dans l'enceinte du cimetière, et l'on considérera comme en infraction quelqu'un qui chanterait, sauf bien entendu des chants liturgiques.

Les professionnels (titulaires de concessions funéraires) peuvent accéder au cimetière dans le cadre de leur activité. Ils doivent cependant circuler à vitesse réduite, et ne pas utiliser de véhicules dont la puissance et le tonnage excessifs risquent de causer des dommages. L'emplacement des chantiers ne doit, par ailleurs, pas empêcher la libre circulation dans le cimetière.

Les travaux sur une concession peuvent être reportés ou suspendus par le maire dans l'hypothèse





d'une inhumation ou exhumation opérée dans une concession voisine afin que les travaux ne perturbent pas ces cérémonies.

d'Offemont, il y a actuellement 16 tombes non-renouvelées dont la concession est échue depuis plus de 10 ans et dont la famille reste inconnue de la mairie, mal-

gré ses recherches. Après l'accomplissement de la procédure de reprise, les restes seront incinérés et les concessions redeviendront propriété de la commune.

#### LÉGISLATION : LA PROCÉDURE DE REPRISSE POUR ÉTAT D'ABANDON.

L'entretien de la concession funéraire (parcelle sur laquelle se trouve la tombe ou le caveau) revient aux particuliers. Cependant la commune, dans un souci d'une gestion efficace de cet espace public, peut entamer une procédure de reprise d'une concession pour état d'abandon. Au cimetière

#### LE JARDIN DU SOUVENIR.

L'espace engazonné réservé aux stèles des personnes qui avaient souhaité se faire incinérer, a été imaginé comme un agréable jardin où les proches des défunts peuvent se recueillir avec simplicité. Le fleurissement de cet espace est assuré par la ville d'Offemont. Ceux qui ont choisi de ce mode de sépulture doivent donc s'en remettre au règlement du jardin du souvenir et laisser le soin de l'entretien et de l'embellissement aux employés de la commune. On ne pourra donc pas disposer de l'emplacement à sa guise et les décors et accessoires sont proscrits.



# CLÉ : demandez leur programme

L'association la Clé d'Offemont nous informe que le programme des activités été 2001 pour les enfants à partir de 4 ans et pour les jeunes est disponible. Compte tenu de sa densité, nous ne pouvons le reproduire ici, mais vous pouvez vous le procurer en vous adressant à l'association ou en mairie d'Offemont.

Les activités sont organisées autour d'un thème hebdomadaire, comme le sport, la mer, l'environnement... n'hésitez pas à prendre contact :  
Association Culture Loisirs Éducation  
64 rue Charles Dreyfus - Offemont.  
Tél. 03 84 90 15 24

## *Résidents d'Offemont, quotients 1 & 2*

<b>1er enfant</b>	<b>2e enfant</b>	à partir du 3e enfant
320 F/an	160 F/an	gratuit
totalité ou	totalité ou	
80 F/trimestre	40 F/trimestre	

## *Résidents d'Offemont, quotient 3*

<b>1er enfant</b>	<b>2e enfant</b>	à partir du 3e enfant
600 F/an	300 F/an	gratuit
totalité ou	totalité ou	
150 F/trimestre	75 F/trimestre	

**Tarifification centre  
de loisirs sans  
hébergement 2001**

*Non résidents de la  
commune,  
renseignez-vous sur les  
tarifs*



# Répartition du fonds départemental d'aide aux associations locales du canton d'Offemont

Comme les années précédentes, le Conseil général, au travers du F.D.A.A.L (Fonds départemental d'aide aux associations), a apporté son soutien à la vie associative locale, dans le cadre du budget 1999. Une réunion en mairie d'Offemont réunissant les associations concernées et madame la Conseillère générale du canton d'Offemont a donc eu lieu afin d'annoncer la répartition financière prévue.

En voici les termes qui ont été retenus :

<b>Subventions accordées en</b>	<b>1998/1999</b>	<b>1999/2000</b>
<i>UAO (Union Arsot Offemont)</i>	<i>9 500</i>	<i>0<sup>(1)</sup></i>
<i>TCO (Tennis club Offemont)</i>	<i>3 000</i>	<i>4 630</i>
<i>AS (Association sportive d'Offemont)</i>	<i>6 597</i>	<i>18 350</i>
<i>Amicale pétanque Offemont</i>	<i>1 700</i>	<i>4 630</i>

*(1) Présentation du budget (condition d'attribution de la subvention) défailante.*

